



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN  
1 rue du Moulin de Mussey  
55000 VAL D'ORNAIN  
Tél : 03.29.78.53.76  
contact@valdornain.fr

République Française  
Département : MEUSE  
Arrondissement : Bar-le-Duc  
VAL D'ORNAIN – COMMUNE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Val d'Ornain, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITCOLIN, Maire.

**Présents :** Frédéric PETITCOLIN, Olivier PIGUET, Christelle MAIGNAN, Pierre-Louis ROLET, Ghislaine AUBRY, Christelle SAUSSE, Jérôme THYRIOT, Johan FINCK, Ludivine VILLEFROY, Florine LARCHER, Julia TOLETTI, Véronique BERGER, Camille JACQUINOT

**Représentés :** Philippe JACQUOT a donné pouvoir à Pierre-Louis ROLET

**Absent et excusé :** Christian MULLER

**Secrétaire de séance :**

- Florine LARCHER

La séance est ouverte à 20h00.

Les séances du Conseil municipal sont enregistrées conformément à l'article L.2121-18 du CGCT. Les élus ayant approuvé à la majorité le 21 mai 2026.

### Avis sur compte rendu du Conseil municipal du 21 mai 2026

- Une discussion s'instaure concernant le niveau de détail des comptes-rendus. Mme TOLETTI a souligné que les remarques et explications des discussions n'étaient pas toujours retranscrites. Il a été demandé que les questions posées et les réponses apportées apparaissent plus clairement.
- M. ROLET a expliqué que le compte-rendu est souvent un relevé de décisions qui synthétise les débats.
- Madame TOLETTI rappelle la question qu'elle avait formulée lors du précédent conseil municipal concernant la diminution du loyer du café, alors que celui-ci avait été augmenté sous la précédente mandature.  
Il est précisé qu'à la suite d'une réévaluation du montant du loyer, deux estimations distinctes réalisées par des professionnels de l'immobilier ont conclu à une valeur locative de 500 € mensuels. Le loyer a donc été réajusté à ce montant, correspondant par ailleurs au loyer initialement fixé avec le futur locataire il y a deux

ans, avant l'augmentation décidée par la précédente mandature, laquelle n'était pas fondée sur une évaluation locative spécifique.

- Madame TOLETTI rappelle également avoir sollicité des informations relatives aux logements communaux mis en location, notamment concernant les montants des loyers pratiqués ainsi que les surfaces des différents appartements. Il est indiqué que ces éléments lui ont été transmis par courrier électronique. Madame TOLETTI confirme en avoir bien été destinataire.
- **Conclusion** : Il a été convenu de faire en sorte que les remarques des conseillers apparaissent plus clairement dans les futurs comptes-rendus. **Le compte-rendu précédent a été adopté à la majorité par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme TOLETTI) et UNE ABSTENTION (Mme BERGER).**

## 1. Organisation personnel et élus

### a) Organigramme de structure : nouvelle gestion du personnel

Le maire informe les conseillers de la réalisation d'un organigramme de structure.

Un organigramme des services a été présenté afin de clarifier l'organisation et les responsabilités au sein de la commune.

Il est précisé que Madame Laetitia QUEHAN, en qualité de secrétaire générale, assure la responsabilité hiérarchique des secrétaires administratives, sous l'autorité du Maire.

Concernant les autres agents de la commune ainsi que ceux du SIS, il est rappelé qu'ils disposent chacun d'un élu référent selon leur domaine d'activité, mais sont également sous l'autorité hiérarchique de la secrétaire générale de mairie :

- Monsieur Olivier PIGUET pour les finances et la communication ;
- Monsieur Pierre ROLLET pour les questions de sécurité et technique ;
- Madame Christelle MAIGNAN pour les sujets relevant de la vie communale.

Cette organisation vise à faciliter le suivi des dossiers, la circulation de l'information et la coordination entre les élus et les agents.

### b) Avancement de grade

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois.

Il permet l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

La collectivité choisit les fonctionnaires qu'elle souhaite promouvoir à un grade supérieur, parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier.

Voici la liste des cadres d'emploi promouvables à l'avancement de grade (AVG) :

Cadre d'emploi	Grade Actuel	Grade possible	Echelon Date nomination Reliquat	Date Possible depuis le
Adjoints administratifs territoriaux (AAT)	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Echelon 08 depuis le 01/07/2024 sans reliquat d'ancienneté	01/01/2026

Adjoints techniques territoriaux (ATT)	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Echelon 07 depuis le 16/10/2024 sans reliquat d'ancienneté	02/02/2026
--	-------------------------------	--	--	------------

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- créer les emplois suivants décrits dans la colonne grade possible à compter du 9 septembre 2026 (après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Meuse),
- supprimer les emplois dans la colonne grade actuel.

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

c) **Situation de l'adjoint technique territorial contractuel 35/35<sup>ème</sup>** Le contrat de l'adjoint technique territorial contractuel à temps plein arrive à échéance le 14/10/2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Pérenniser son emploi en CDI à compter du 15 octobre 2026, durée hebdomadaire de service (DHS) 35/35<sup>ème</sup>,
- De fixer la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut correspondant à son grade/échelon actuels, ainsi qu'aux primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,
- De prévoir les crédits correspondants au budget pour assurer le financement de cette décision.

## **2. Démission et remplacement d'un conseiller communautaire suppléant**

La préfète de la Meuse informe le maire de Val d'Ornain que les démissions des conseillers communautaires suppléants (M. Piguet et Mme Maignan) sont irrégulières, car le statut de suppléant est indissociable du mandat du titulaire et ne peut être abandonné.

La délibération 2026-040 du 9 avril 2026 désignant M. Rolet comme nouveau suppléant est donc invalide, et M. Piguet reste en fonction.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération 2026-040 du 9 avril 2026.**

## **3. Chemin dit du "Verdillat"**

La commune de Val d'Ornain a engagé en 2024 des travaux de réfection du chemin dit du Verdillat à Mussey pour un montant de 25 700 €.

Cependant, leur exécution a été marquée par des difficultés significatives : arrêt maladie de l'entrepreneur, reports successifs des dates de réalisation, ainsi que des contraintes financières de la part de ce dernier.

Le Maire donne la parole à M. ROLET : L'orientation stratégique est d'acheter du matériel (rigoleuse, microtracteur) pour réaliser les travaux en régie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **Le contrat est annulé à la suite des difficultés avec l'entrepreneur et les crédits seront réaffectés (25 700 €),**
- **D'autoriser le maire à notifier cette décision à l'entrepreneur concerné,**

**Stratégie d'acquisition de matériel :** Le budget libéré sera potentiellement utilisé pour acheter du matériel neuf (ex : "rigoleuse", microtracteur) pour les services techniques afin de pallier le vieillissement de l'équipement actuel. Un plan pluriannuel d'investissement sera préparé.

#### **4. Demande d'occupation du domaine public**

Le garage ICA a sollicité l'autorisation d'occuper temporairement une partie du domaine public communal, située sur la place de la gare parcelle sise AA n°42, afin d'y exposer des véhicules. Cette demande s'inscrit dans le cadre des activités commerciales de l'entreprise.

Conformément aux principes régissant l'occupation du domaine public, une telle autorisation doit être encadrée par une convention précisant les conditions d'utilisation de l'espace, les obligations de l'occupant et les modalités de rémunération de la collectivité.

Par ailleurs, afin de garantir l'acceptabilité du projet par les riverains, une consultation préalable de ces derniers est nécessaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser le principe de l'occupation temporaire du domaine public communal par le Garage ICA, sur la place de la gare, pour l'exposition de véhicules, sous réserve des conditions suivantes :**

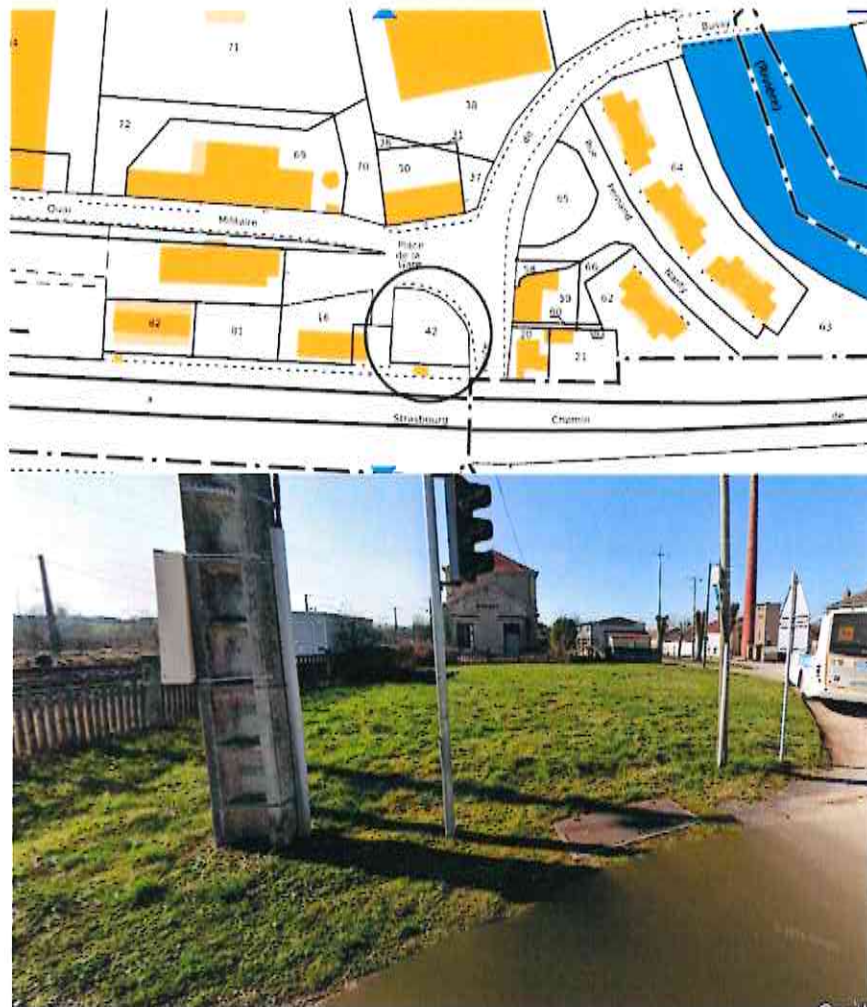
- **La réalisation d'une consultation préalable des riverains afin de recueillir leur avis sur le projet ;**

- **La présentation par le demandeur d'une proposition formelle détaillant les modalités d'occupation (durée, superficie, horaires, mesures de sécurité, etc.) ;**

- **La signature d'une convention de location temporaire fixant les droits et obligations de l'occupant, notamment en matière de respect des règles de circulation, de propreté et de sécurité publique.**

- **La présente autorisation sera accordée à titre précaire et révocable, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-3 du CG3P. Elle pourra être retirée à tout moment, sans indemnité, en cas de manquement aux obligations fixées ou de nécessité liée à l'intérêt général.**

- **Le montant de la redevance d'occupation est proposé à 10 €/mois par voiture à raison de 4 véhicules maximum**



#### 5. Associations communales : prise en charge exceptionnelle

Demande de prise en charge exceptionnelle pour le comité de jumelage et le comité des fêtes.

Après échange et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en charge à titre exceptionnel de 200 € maximum pour le comité de jumelage (accueil des Montlaurais) et 200 € maximum pour le comité des fêtes (du 13 juillet) et sur présentation des factures.

#### 6. Réhabilitation du café et gestion des avenants

Le Maire et l'adjoint aux finances font le point sur l'avancée des travaux et la gestion des avenants.

Face à des avenants s'élevant à 32 714 € (budget initial de 35 000 €), notamment pour la toiture, des négociations ont permis de ramener l'enveloppe à 20 479 €. Il est reproché à l'architecte un manque de vigilance face à des prix jugés "gonflés". Le chantier a pris du retard.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire ou son adjoint à signer ces avenants dans la limite d'un montant global de 20 479 € TTC afin d'assurer la poursuite du chantier pendant la période estivale.

#### **7. CA Meuse Grand Sud : récapitulatif Fonds de Concours (FDC) 2023**

Afin de finaliser le traitement de la demande de subvention et de procéder au versement du solde du fonds de concours 2023, le Conseil municipal doit adopter une délibération précisant le projet concerné, son coût total ainsi que le montant du fonds de concours sollicité.

Cette démarche s'inscrit dans le respect des modalités d'attribution des fonds de concours définies par les textes en vigueur et les règlements intercommunaux applicables.

L'adjoint aux finances présentera le tableau.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la sollicitation pour demande du versement du solde de 13 632,80 € pour les subventions relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques (coût total 48 197 €).**

#### **8. Demandes de subventions**

Dans le cadre des projets en cours et pour conforter les financements, le maire ou son adjoint, demande l'autorisation de déposer des demandes de subventions sur les dispositifs Fonds de Concours 2026, Fonds Verts et Coup de pouce Rural (Région).

**Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le dépôt de demandes de subventions pour le projet Foot 5 (Fonds de concours, Coup de Pouce Rural) et la sécurisation de la traversée de Mussey (Fonds Vert).**

#### **9. CA Meuse Grand Sud : désignation d'un suppléant au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD)**

Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) est une instance intercommunale qui coordonne la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance en associant communes, services de l'État, associations et acteurs locaux.

Ses missions couvrent la prévention des violences, la protection des victimes, la vidéoprotection et l'accompagnement des condamnés à des peines alternatives.

Présidé par le président de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, il inclut aussi le Préfet, le Procureur, les maires, des représentants associatifs et d'autres experts selon les besoins.

Le maire est titulaire de droit mais il doit désigner suppléant.

**Pierre-Louis ROLET se propose à cette suppléance.**

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité sa candidature**

#### **10. Désignation référents territoriaux pour le plan d'actions régional Espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH)**

**Le Maire fait la synthèse de la note et de la plaquette concernant la lutte contre la prolifération des espèces à enjeux pour la santé humaine présentes sur le territoire et l'intérêt pour la commune de désigner deux interlocuteurs chargés du suivi de ces problématiques et des relations avec les organismes compétents.**

Aucun candidat ne s'étant manifesté, M. Christian MULLER (élu) et M. Clément BLAND (agent) seront sollicités.

#### 11. ONF - Facturation dématérialisée pour la vente de bois

À partir du 1er septembre 2026, la réforme de la facturation électronique impose aux collectivités d'émettre elles-mêmes leurs factures de ventes de bois via Chorus Pro.

L'ONF propose deux options :

- soit la collectivité gère directement la facturation (avec un bordereau fourni par l'ONF), soit elle mandate gratuitement l'ONF pour le faire, via une convention à signer après délibération.
- Les élus doivent **choisir avant le 31 août 2026** et peuvent résilier le mandat à tout moment. L'ONF accompagne les collectivités dans cette transition.

**Pour se conformer à la réforme du 1er septembre 2026, le Conseil municipal décide à l'unanimité de mandater gratuitement l'ONF pour la gestion de la facturation via Chorus Pro.**

#### 12. DIA

Le maire porte à la connaissance du Conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie, pour lesquelles il a été indiqué que la commune renonce à exercer son droit de préemption urbain.

Depuis 2015, la commune a délégué la décision finale à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, qui transmet sa décision aux notaires.

Références cadastrales	Superficie	Lieu-dit	Vendeurs	Acquéreurs	Prix
AC 248	431 m2	9 rue des Dames	Mme Francine LHUILLIER	M. et Mme Olivier JUNG	39 000
529 AE 45, 49 et 56	1 200 m2	9 rue de la Varenne	M. Vincent DANNER	Kevin GUENET et Melissa MAUJEAN	274 600

#### 13. Questions diverses :

Questions diverses :

- **Commission de contrôle des listes électorales**: après avoir entendu les explications du maire, 5 conseillers municipaux volontaires (3 de la liste majoritaire et 2 de la deuxième liste) ainsi que les suppléants dans l'ordre du tableaux seront soumis pour avis à la Préfecture, conformément à la circulaire.
- **Olivier PIGUET – 1<sup>er</sup> adjoint** : DETR 2026 : notification des subventions FOOT 5 et Changement de 3 bornes incendies.  
Des subventions de 37 955 € et de 9 054 € ont été confirmées pour les deux projets cités.

- **Recrutement d'un agent d'entretien** des bâtiments communaux en remplacement des agents en congés.  
Un recrutement est nécessaire pour l'été pour l'entretien des bâtiments communaux, le critère retenu pour les candidats est de résider à la commune. L'orientation se fera probablement vers deux futures étudiantes parmi les quatre candidatures reçues afin de leur donner un coup de pouce dans leur nouveau parcours étudiant.
- **Christelle MAIGNAN – 2<sup>ème</sup> adjoint** : Déroulement de la **cérémonie du 13/07** : appel aux élus pour sécurisation du parcours.
- **Passage à niveau de Rembercourt** : Face à des dégradations et à l'absence de réponse de M. Câlin (responsable), Frédéric PETITCOLIN appellera en direct M.Calin.
- **Pierre-Louis ROLET, 3<sup>ème</sup> adjoint: Entretien des terrains de pétanque** : L'hersage est prévu du 19 au 22 juin. Un débat a eu lieu sur la participation des utilisateurs à l'entretien futur.
- **Pierre-Louis ROLET, 3<sup>ème</sup> adjoint: Journée citoyenne (nettoyage des embâcles)** : L'organisation d'une journée en septembre est proposée, avec communication via flyer et application Iliwap. La date sera arbitrée en conseil.
- **Pierre-Louis ROLET, 3<sup>ème</sup> adjoint : Visite de la forêt communale** prévue avec le garde de l'ONF en septembre.
- **Café/Marche citoyenne** : Un parcours de ~8 km est envisagé pour présenter les projets. L'organisation est confiée à la commission "Vie communale".
- **Distribution du "Petit Écho"** : L'impression est prévue pour une distribution le week-end (avant le 25), avec une organisation renforcée pour éviter les erreurs de distributions.  
La prochaine parution est prévue fin août/début septembre. De nouvelles rubriques (livres, apéros d'été) sont proposées. Il est demandé aux élus de proposer des sujets s'ils le souhaitent.
- **Vergers communaux de Varney** : Une communication rapide a été faite pour informer les habitants qu'ils peuvent cueillir librement les fruits du verger communal. L'idée de planter un micro-verger au fil des naissances a été évoquée.
- **Projet "Vacs au Ciné"** : La mairie n'a pas besoin de créer de bons, les organisateurs fournissent tout le matériel. Une colonne de suivi sera ajoutée pour tracer qui récupère les tickets (enfant ou parent).
- **Réunion avec les associations** : la réunion du mercredi 17 juin à 20h avait pour but de présenter la nouvelle équipe et rappeler le cadre de collaboration (location de matériel, communication, etc.).  
Il a été rappelé que les demandes doivent passer par l' élu référent. Un point a été fait sur l'utilisation des salles et les services proposés par la mairie.

- **Gestion des déchets verts** : La location d'un broyeur est à l'étude. L'Office de la Biodiversité (OFB) préconise aux collectivités, aux professionnels et aux particuliers de ne pas tailler les haies, **ni d'élaguer les arbres du 16 mars au 15 août pour ne pas déloger les oiseaux pendant la période de nidification.**
- **Harmonisation des documents** : Un modèle unique de compte rendu de commission sera adopté pour harmoniser les pratiques.
- **Votes par procuration** : Rappel de la procédure pour assurer la validité des pouvoirs (dépôt avant séance). Le secrétariat de séance fera l'objet d'une rotation.
- **Formation sur l'addictologie** : Ghislaine a restitué les points clés d'une formation, soulignant l'impact des nouvelles drogues de synthèse.

A venir : Conseil municipal privé pour le dossier de Sécurisation de la traversée de Mussey le 1<sup>er</sup> juillet.

A faire : photo de groupe à prendre pour le site internet : Non réalisée ce jour, il y avait des absents.

**Prochain CM : jeudi 27 août 2026 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H38.

Le Maire,

Frédéric PETITCOLIN

Le secrétaire,

Florine LARCHER

